

L'ÉDITO

Anna Stelkowitz
Administrateur

NOUS AVONS FAIT UN REVE.....

De 1945 à 1991, le terme "enfant caché" n'était pas utilisé pour la bonne raison qu'il n'existait pas. Nous ignorions que nous faisons partie de cette cohorte anonyme de victimes de la guerre.

Victimes sans nom et sans voix.

En 1991, nous avons fait un rêve. Le rêve de donner une voix aux "sans-voix". Le rêve de permettre à des centaines de personnes "enfant cachées" de se rassembler, de se manifester et au-delà, d'avoir un statut, de pouvoir bénéficier d'une rente modeste mais bien réelle ainsi que d'avantages médicaux.

Les "sans-voix" ont pu se faire entendre, se faire comprendre. Durant ces douze années d'un travail bénévole incessant, au détriment même de leur vie familiale, les administrateurs ont vu affluer les membres qui l'ont rejoint, avec sympathie, avec ferveur....avec espoir.

Nous avons tenté de ne pas les décevoir. Notre groupe s'est étoffé, amplifié au point de devenir incontournable aussi bien dans la Communauté juive que dans le cadre de la vie sociale belge.

Le succès de notre association est venu, telle une grande marée, sans que nous n'y prenions garde. Mais il a drainé derrière lui l'inévitable et néfaste cortège qui s'appelle la jalousie, l'acrimonie et un évident désir de prise de pouvoirs d'une association en plein succès. Des sous-groupe hargneux, sous le couvert d'une émanation de l'association de l'Enfant Caché, dont ils ont utilisé les fichiers se sont mis à promettre des lendemains radieux du genre "demain on raserà gratis"... visant à déstabiliser nos membres.

Notre sérénité et notre combativité n'ont pas été entamées pour autant. C'est la raison pour laquelle nous avons tardé avant de répliquer. Nous avons d'abord estimé que la Communauté juive n'était pas un terrain de contestation et d'antagonisme. Peut-être était-ce là une erreur ?

Nous pensions que par ces temps où l'antisémitisme s'est réveillé avec virulence, le rôle des Juifs était de conjuguer leurs efforts contre ce mal millénaire et non de se liguier les uns contre les autres dans des discussions et projets stériles.

Nous n'avons pas voulu briser un rêve. Nous restons un groupement apolitique et solidaire; nos membres ne cessent de nous témoigner leur soutien et leurs encouragements.

aux valeurs humanistes et universelles de l'éthique juive et que rien ne nous fera dévier de nos objectifs initiaux qui sont : aider et informer nos membres.

Avoir acquis une voix claire et forte après avoir été inexistant et silencieux pendant si longtemps, n'est-ce pas là notre plus belle victoire ?



RESTITUTION : LES FAITS REELS

Notre trimestriel étant avant tout un organe d'information, nous avons le souci de fournir à toutes les victimes de la Seconde Guerre mondiale un maximum de renseignements afin de les mettre à l'abri de toute interprétation abusive circulant depuis quelques temps dans la Communauté juive de Belgique.

La loi de restitution des biens juifs spoliés pendant la Seconde Guerre mondiale est une loi de restitution des biens matériels ou financiers spoliés.

En clair, c'est une loi de restitution des biens spoliés aux Juifs ayant vécu tout ou partie de la guerre en Belgique, en leur faveur ou celle de leurs ayants droit.

Ce n'est pas une loi de compensation morale.

ORIGINE DES 110.000.000 EUROS :

1. **L'Etat** (sommes déposées par l'Etat auprès de la Banque Nationale de Belgique)
2. **Les Banques** (contenu des coffres et des comptes en déshérence)
3. **Les Assurances** (contrats non exécutés)

page 1 -

Sommaire

La Restitution	2
Un problème d'éthique	page 3
Anna à la rencontre de Suzy Falk	page 4
Expressions du Yiddishland	page 4
L'Enfant Caché témoigne	page 5
Hommage à nos Sauveurs	page 5
Un billet de Paris	page 6
On nous écrit	page 6
Nous étions présents	page 7
Lire...Lire...Lire	page 8
Avis de recherche	page 8

Qu'ils soient assurés que nous continuerons à nous conformer

Ces 110.000.000 euros sont actuellement consignés à la Banque Nationale (sans rapporter d'intérêt), ils doivent permettre à la Commission Buisse II de procéder à la restitution des biens matériels ou financiers spoliés.

Afin de ne pas se laisser abuser par des promesses utopiques, veillons à interpréter la loi de restitution avec le maximum d'exactitude.

L'Etat belge ne reconnaît aucune responsabilité morale dans la déportation des Juifs de Belgique.

Un dédommagement à titre moral par l'Etat belge serait éventuellement possible si les historiens de la CEGES, chargés par le Gouvernement d'étudier une éventuelle responsabilité de l'Etat belge dans la déportation des Juifs de Belgique, prouvent cette responsabilité et que l'Etat l'accepte.

Cette étude a débuté et nous attendons avec impatience le résultat.

Modifier la loi actuelle ou voter une nouvelle loi.

Une modification de la présente loi ou le vote d'une nouvelle loi nécessiterait de nouvelles et longues négociations avec le Gouvernement, sans certitude aucune d'obtenir un résultat, avec le risque de priver une partie des spoliés encore en vie du bénéfice de la loi actuelle parce que malheureusement ils ne seraient plus parmi nous.

Comparer ce qui s'est passé en France avec ce qui s'est passé en Belgique.

La France accorde une somme de 180.000 FF (soit +/- 25.000 euros aux personnes dont les parents ont été déportés de France et ne sont pas revenus.

Ne pas oublier qu'en France c'est sur les ordres et sous la responsabilité du Gouvernement de Vichy que la police et la gendarmerie française ont arrêté les Juifs et ont aidé à leur déportation.

Les personnes qui affirment dans leur courrier que :
"...Comme en France, chaque victime du vol doit recevoir un montant minimum de 25.000 euros..."
vous donnent, dans les circonstances actuelles, de faux espoirs.

ACTIONS DE LA C.N.C.J.B.R.

(Commission Nationale de la Communauté Juive de Belgique pour la Restitution)

A la suite des informations recueillies par la Commission BUYSSSE I (Commission d'étude et de recherche des fonds en déshérence) il s'est avéré qu'en plus de l'argent en possession des banques et des assurances, l'Etat belge avait consigné de l'argent à la Banque Nationale.

La CNCJBR qui réclamait la restitution de l'argent des banques et des assurances a négocié avec l'Etat belge la récupération de ces sommes.

En plus des restitutions de spoliations financières, s'est ajoutée la restitution des biens matériels.

Procédure de la Restitution

L'Etat belge a créé la Commission de Restitution appelée BUYSSSE II, présidée par M. Buyse, comme l'a été la Commission d'étude BUYSSSE I.

La Commission BUYSSSE II prend en compte la restitution des

biens des personnes exerçant à l'époque une activité d'artisanat ou de commerce. De plus, elle tient compte des meubles spoliés à la condition expresse que les bénéficiaires ou leurs ayants droit n'aient pas déjà été dédommagés par l'Allemagne - Loi BRÜG - après la guerre. Elle vérifie auprès des autorités allemandes le nom des bénéficiaires car, une convention internationale interdit un double dédommagement.

La commission BUYSSSE II doit achever en 2006 au plus tard l'examen des dossiers introduits. Elle bénéficie, à la demande de la CNCJBR, de nouveaux subsides du Gouvernement pour l'engagement d'effectifs supplémentaires afin de réduire le délai de traitement des dossiers.

La Commission BUYSSSE II accorde les montants selon ses barèmes. Elle travaille dans un esprit ouvert afin qu'un maximum de personnes puissent bénéficier de cette restitution. Ses décisions sont motivées et justifiées. Toute personne qui n'est pas d'accord avec les montants octroyés par la Commission BUYSSSE II ou qui a connaissance tardivement d'une spoliation, autre que celle déjà introduite dans son dossier, peut demander un rendez-vous pour soumettre son cas. Celui-ci sera examiné avec la plus grande attention. Elle peut également introduire un recours auprès du Conseil d'Etat si elle s'estime lésée.

L'Enfant Caché ne disposant que d'un seul siège au sein du conseil d'administration de la CNCJBR continue d'oeuvrer à la défense des intérêts des victimes survivantes.

FONDATION POUR LE JUDAÏSME BELGE (Fondation d'utilité publique)

La CNCJBR a obtenu du Gouvernement belge que le solde non distribué des 110.000.000 euros - après traitement de tous les dossiers (+/- 6.000) par la Commission BUYSSSE II - soit versé à une Fondation du Judaïsme belge **au lieu de retourner dans les caisses de l'Etat, en l'absence d'ayants droit survivants.**

Une Fondation d'utilité publique ne peut distribuer son capital; elle ne peut disposer que des intérêts produits par ce capital pour des projets sociaux, culturels ou historiques soumis par les institutions juives (services sociaux, maisons de retraites, écoles, mémoire...). La Communauté juive de Belgique bénéficiera en définitive des sommes qui seront distribuées par cette Fondation.

Nous avons obtenu de la Fondation une convention qui signée, **garantira un montant minimum de 3.000 euros à tout survivant, ayant introduit un dossier de restitution auprès de la Commission BUYSSSE II, qui n'aurait eu droit à aucune restitution ou aurait reçu une somme inférieure à 3.000 euros.**

La CNCJBR a demandé à l'Etat belge d'autoriser une avance de fonds à la Fondation de manière à lui permettre de procéder au plus vite à la réalisation de cette convention.

David Inowlocki

UN PROBLEME D'ETHIQUE

La nouvelle loi sur les ASBL nous oblige à déposer au Greffe du Tribunal de Commerce la liste de nos membres effectifs (ayant le droit de vote aux Assemblées générales).

Liste qui peut être consultée par tout un chacun qui en fait la demande au Greffe.

Depuis sa création, notre association, indique clairement sur ses bulletins d'adhésion, la confidentialité des renseignements qui y figurent, dans un but de respect de la vie privée de ses membres.

Afin de rester cohérents avec nos principes de discrétion, nous nous trouvons devant un sérieux problème d'éthique:

- soit transgresser notre projet initial et fournir les coordonnées de nos membres
- soit transgresser la loi à laquelle toute ASBL est subordonnée.

Devant la montée indéniable de l'antisémitisme et de la judéophobie nous sommes devant un cas de conscience qui nous interpelle.

Ce point précisément devait être débattu lors de l'Assemblée générale du 25 mars dernier qui n'a pu avoir lieu.

Nous consultons un juriste afin de trouver une solution légale et non contraignante nous permettant d'éviter la publication des noms et adresses de nos membres.

Ce projet fera l'objet d'un débat de fond lors de la prochaine assemblée générale. Seuls nos membres auront le pouvoir de décider.

D.I.

AU TABLEAU D'HONNEUR

La Résistance et l'Enfant Caché

Depuis quelques années, "Regards" la revue du CCLJ, décerne un prix "Mensch de l'année".

Ont déjà été couronnés : Nathan Ramet, Yvonne Jospa, Sarah Goldberg, Maurice Piore, Roger Lallemand et Sigi Hirsch.

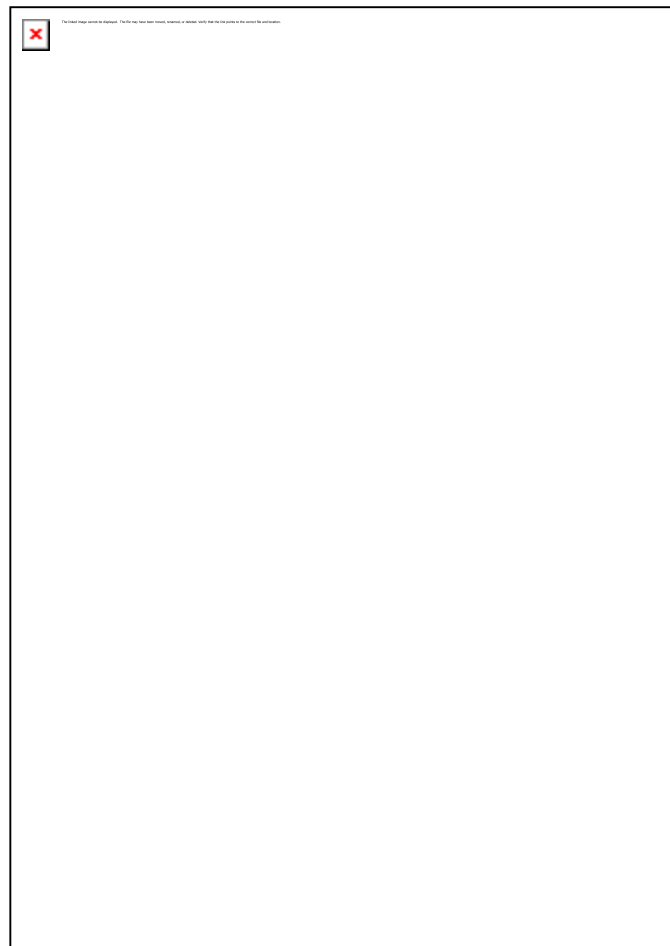
Le 14 mars dernier, c'est dans une ambiance particulièrement chaleureuse que s'est déroulée la remise officielle du titre de "Mensch de l'année" 2003 à Sophie Rechtman, présidente de notre association et à Rik Szyffer, président de l'Union des Anciens Résistants Juifs de Belgique.

A travers l'hommage qui leur a été rendu conjointement, chacun d'entre nous a pu percevoir l'émouvant symbole : la Résistance et l'Enfant Caché, caché par la résistance et son Comité de Défense des Juifs où, rappelons-le, Yvonne Jospa, Andrée Geulen et bien d'autres ont contribué au sauvetage de milliers d'enfants en détresse.

Tous les amis...

Ce dimanche donc, l'Auditorium Jacob Salik de l'Espace Yitshak Rabin était archicomble. Tous les amis étaient présents pour féliciter les deux héros du jour. Et les orateurs furent nombreux à se succéder :

- * Michèle Szwarcburt, Présidente du CCLJ
- * Judith Kronfeld, Directrice du CCOJB et porte-parole de la Continuité de l'Union des Anciens Résistants Juifs de Belgique
- * Daniel Inowlocki, vice-président de l'Enfant Caché



- * Hélène, fille de Sophie et Max, et Ofira et Carlo, leurs petits-enfants
- * Charles Picqué, Bourgmestre de Saint-Gilles
- * David Lachman, Résistant-Partisans Armés
- * Gaëlle, Gitla, Monette, filles de Rik, Raphaëlle et Michaël, ses petits-enfants
- * Philippe Markiewicz, président du CCOJB
- * Julien Klener, Président du Consistoire
- * David Susskind, Président d'honneur du CCLJ.

Discours simples et émouvants qui ont rappelés qu'être Mensch signifie un état d'esprit, un comportement...

Que le titre couronne une vie entière au service de l'humanisme, de la liberté, de la mémoire collective. Et que, comme l'a souligné David Susskind, il est un peu notre Prix Nobel communautaire.

Vraiment, ce titre ne pouvait être mieux décerné.

Merci à vous, Sophie et Rik, d'être de tous les justes combats.

Denis Baumerder

Anna à la rencontre de ...

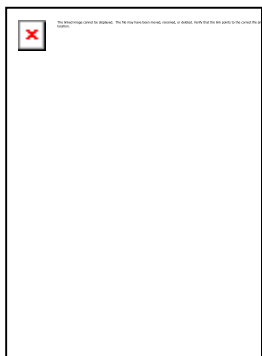
LE FABULEUX DESTIN DE

SUZY FALK

Soixante ans de théâtre et la passion est toujours là !

Une carrière hors du commun. Suzy Falk incarne le théâtre en

Belgique, depuis 1944. Une multitude de rôles, un tourbillon de personnages dans lesquels elle a toujours su insuffler ce supplément d'âme. L'artiste a défendu pratiquement tous les auteurs, de Shakespeare à Becket, de Ionesco à Giraudoux, de Molière à Rimbaud, en passant par Maeterlinck, de Ghelderode et Claudel, sans oublier les auteurs contemporains, avec la même ferveur "je suis toujours parvenue à tirer quelque chose du rôle le plus anodin car j'ai aimé ces petits personnages qui pour moi, existent à part entière. J'avais à coeur de leur offrir une dimension et une vraie vie."



Née à Düsseldorf en 1922 de parents juifs allemands libre-penseurs, Suzy Falk a eu un parcours que l'on peut qualifier de tumultueux. A la fin du 19^e siècle, la famille Adolf Falk, aisée et bien intégrée en Allemagne, hérite d'un joli domaine à Oran, en Algérie. Les Falk quittent l'Allemagne pour ce pays ensoleillé auquel ils ne s'adaptent pas. En 1906, les parents et les deux frères de Suzy, beaucoup plus âgés, montent à Paris.

Adolf Falk tombe amoureux de la culture française mais en 1914, la famille Falk restée allemande, voit tous ses biens confisqués et s'exile en Suisse avant de reprendre le chemin de l'Allemagne. Pas pour longtemps car en 1933, la menace hitlérienne est perceptible et pousse les Falk à quitter l'Allemagne. Se considérant comme privilégiés financièrement, ils débarquent en Belgique en 1933 dans l'espoir d'y développer une petite entreprise et d'y vivre en paix. Aucun de ces deux objectifs ne sera atteint.

A la mort de son père en 1939, Suzy reste seule avec sa mère qui ne parvient pas à quitter Bruxelles à cause des biens immobiliers qu'elle n'a pas pu réaliser. Les frères ont fui en Grande-Bretagne, le reste de la famille, tantes et oncles, prennent le chemin des Etats-Unis. Durant la guerre, Suzy Falk porte l'étoile jaune et circule, munie de vrais faux-papiers, comme elle dit, car elle s'exprime parfaitement en français. Déjà !

Sa carrière théâtrale débute en 1943, son enthousiasme pour son métier ne se démentira jamais. Elle reconnaît avoir tout joué. Elle a chanté, dansé, fait du cabaret. Sa judéité, elle la ressent profondément. Elle se sent reliée à un passé millénaire. Mais Suzy Falk ne veut faire partie de rien car elle se sent partie de tout. Sa carrière est émaillée de prix ; notamment en 1990, elle reçoit le prix de l'Eve du théâtre pour son interprétation de la pièce "Ni Chair, ni Poisson". En 2001, elle reçoit le prix de la Meilleure Comédienne. La consécration de son talent ne l'empêche pas de rester une femme simple et généreuse. Marion dit avec justesse "Suzy, c'est la FALK... l'artiste, saltimbanque, la comédienne...pas de celles qui se prennent parfois pour des stars. Non ! Elle est une femme simplement... juste quelqu'un de bien avant d'être aussi ce personnage bourré d'un immense talent et qui a boulingué sur toutes les scènes du pays et d'encore plus loin. Suzy, c'est notre pote à tous, nous les passeurs de mots, nous les faiseurs de rêves..."

Toujours dotée de sa fabuleuse diction et d'une voix qui nous

traverse et nous touche, Suzy Falk a décidé de raconter son parcours, d'être l'héroïne de ses propres histoires, et cela avec un humour inégalable. "On raconte pour partager" confie-t-elle, "chacun a besoin d'être vu ou entendu par l'autre. Quand je parviens à entrer dans la tête et dans le coeur de chacun des spectateurs, le public devient un grand tout qui respire en même temps que moi. C'est fabuleux."

La comédienne a plus d'un tour dans son sac. Son spectacle varie à chaque représentation, mais en allant l'écouter, vous en apprendrez bien plus qu'au travers de ces quelques lignes, sur le fabuleux destin de Suzy Falk.

Le théâtre est certainement la plus belle histoire de sa vie

Anna Stelkowitz

EXPRESSIONS DU YIDDISHLAND

Par Max Rechtman

A barig mit a barig kennen zich nit tsuzamen treffen, ober a mensch mit a mensh kennen.

Traduction littérale :

Une montagne ne peut rencontrer une autre montagne mais une personne peut en rencontrer une autre

Traduction

Lorsqu'il y a affinités, il n'y a pas de raisons de ne pas se rencontrer

A shlimazel falt oïf'n riken, in tseplatz zich de nouz

Traduction littérale :

Un malchanceux tombe sur le dos et se casse le nez

Traduction

Celui qui n'a pas de veine joue toujours de malchance.

NOS PERMANENCES
Lundi et jeudi de 14 h 00 à 17 h 00
avenue Ducpétiaux, 68 (5^e étage) à 1060 Bruxelles
Tel. : +32 (0)2 538.75.97
Attention nouveau n° de FAX :
+32 (0)2 537 75 97

"L'Enfant Caché" témoigne...

Les enfants au coeur des conflits

A l'initiative de Madame H. Glawic, professeur de morale à l'Ecole Polytechnique de Huy, une exposition : "La Grande Guerre, Seconde Guerre mondiale et les Enfants au coeur des conflits armés" s'est tenue du 10 au 15 mai 2004.

L'Exposition itinérante de notre association y était présentée aux nombreux élèves des écoles de la région.



Pierre Lewkowicz témoigne Photo J. Funkleder



Simone Inowlocki entourée des élèves de Daschbeek Photo J. Funkleder

Attentifs et intéressés, les jeunes de 12 à 18 ans ont écouté les commentaires de nos amis Jacques Funkleder, Pierre Lewkowicz et Denis Baumerder, qui ont témoigné de leur vécu d'enfant caché et qui se sont fait un devoir de répondre à toutes les inter-rogations, et elles furent nombreuses, des étudiants. Pendant la visite, les étudiants ont mieux saisi ou découvert la Shoa, sa signification et la lutte contre le racisme, l'antisémitisme en particulier et l'intolérance en général.

Hommage à nos sauveurs

Une cérémonie de remise de médailles et témoignages de reconnaissance décernés par l'Institut Yad Vashem de Jérusalem a eu lieu à l'Ambassade d'Israël le 12 mai 2004 sous l'égide de S.E.M. l'Ambassadeur Jehudi Kinar.



Denis Baumerder raconte Photo J. Funkleder

Soeur Hélène BAGGEN, dite "Soeur Leen" du Couvent St Vincent de Paul à Louvain et Soeur Léontine VAN SCHOONBEECK, directrice de l'orphelinat ont caché et protégé une vingtaine d'enfants juifs. Parmi ceux-ci, quatre d'entre-eux : Isaac et Meyer Zalc, Joseph Nowak et Henri Zupnik ont été sauvés de la déportation et ont décidé d'honorer leurs bienfaitrices du titre de Juste Parmi les Nations.

□ □ □

Henriette Derschowitz fait partie d'un convoi d'enfants juifs réfugiés en Belgique arrivé le 24 juin 1939. Arthur et Irma Scaufaire, sans enfant, ont recueilli la petite fille et l'ont choyée.

Pour avoir caché, nourri et tendu une main secourable à Henriette Derschowitz, l'Institut Yad Vashem a décidé de leur décerner à titre posthume, le titre de Juste Parmi les Nations.

□ □ □

Armand Schmidt a 10 jours lorsque sa mère, recherchée par la gestapo, est obligée de se séparer de lui. Elle confie son bébé au Couvent "Les Pauvres Soeurs de Mons" dont la Mère Supérieure Soeur Andrée Frère et Soeur Véronique entourent le petit Armand de toute leur tendresse.

D'autres enfants juifs ont également trouvé refuge au Couvent et ont survécu grâce au rôle admirable de courage et d'abnégation joué par la Mère Supérieure Soeur Andrée Frère et Soeur Véronique Van Acker. C'est pour ces faits valeureux que le titre de Justes Parmi les Nations leur a été décerné à titre posthume.



Jacques Funkleder explique Photo P. Lewkowicz

Autres témoignages

Simone Inowlocki a témoigné au cours du mois d'avril 2004, dans les différentes écoles suivantes :

- Abdij van Affligem
- Lycée Daschbeek à Bruxelles
- Ecole Reine Astrid à Laeken

UN BILLET DE PARIS

de notre ami André GOEZU

Touche pas à mon Pletzl

Lové au coeur de l'historique secteur du Marais, le plus ancien quartier juif de Paris, datant du XIIème siècle est en émoi. Dans ce modeste quadrilatère où serpentent, entre la rue de Rivoli et l'Hôtel de Ville, quelques rues étroites et animées, flotte une étrange ambiance de révolte en ce mois de mars.

D'immenses calicots fleurissent sur les façades de ce quartier, collés aux devantures ou agrafés sur les poteaux dans la rue des Rosiers, siège de l'Ort, la rue Fernand Duval, anciennement rue des Juifs, la rue des Escouffes, jadis enseigne des prêteurs sur gage et la rue Pavée où une remarquable synagogue Art Nouveau de l'architecte Guimard est le miroir emblématique du charme de ces ruelles.

Les badauds, les touristes, les flâneurs et les habitants du quartier s'arrêtent et y lisent avec stupéfaction le contenu :

“Non à la destruction de la mémoire juive”

“Non au saccage de la rue des Rosiers”

“Non à la *normalisation* de la spécificité juive du quartier”

L'insoumission gronde car la Mairie du 4ème arrondissement voudrait aménager, régulariser à de nouvelles normes urbanistiques la Rue des Rosiers et celles attenantes. Comme le fait remarquer David T. Reinhard : “Même avec les meilleures intentions du monde, le “relookage” du vieux quartier juif où l'on parle yiddish, où on est en prise avec la culture ashkenase et séfarade, transformera la rue en lieu de ballade touristique”. La crainte des nombreux commerçants et habitants de cet îlot communautaire est de voir s'installer une nouvelle vague de commerces de haut luxe, des magasins franchisés, des mono activités qui gangrèneraient l'esprit des lieux en drainant avec elle une population bruyante de BoBo (Bourgeois Bohème) peu respectueux des us et coutumes de la petite communauté.

Le caractère de village - de shtetl - chaleureux et humain s'effilochera après la *normalisation sournoise* que tente de réaliser la Mairie.

Alors que jusqu'à présent, les ruelles du quartier juif font le délice des promeneurs alléchés par les humbles vitrines où survivent tant bien que mal boucheries, librairies, galeries d'art, épiceries, boutiques de fallafels, magasins d'objets du culte ou obscures synagogues.

Les nombreuses enseignes décorées aux lettres hébraïques ont le parfum d'une mémoire restée bien vivante que l'on se doit de protéger au coeur de la capitale.

La révolte de toute cette population fragile mais pourtant attachante, gronde car, comme le proclame le collectif de soutien du “Quartier des Rosiers”, le projet des édiles va dénaturer le charme et l'équilibre si fragile d'un espace rare fait de mixité culturelle et de tolérance authentique. Ce que redoute et qui fait naître la polémique, c'est l'interrogation de cette population modeste mais non silencieuse : qu'une vraie vie de quartier de village va disparaître par la volonté rigoriste et par excès de normalisation.

Quand les pelleteuses, bulldozers, égoutiers et paveurs auront achevé leur oeuvre d'aseptisation, de “muséification” et de banalisation, que restera-t-il de l'âme de cet antique quartier juif si cher à chacun de nous ?



On nous écrit...

Courrier du 09-04-2004 de M. Léon Morcaut

Chers Membres de l'Enfant Caché,

Vous avez probablement reçu un courrier daté du 03-04-2004, rédigé par le groupement Picard et consort.

L'Assemblée générale du 31-03-2003 avait, avec beaucoup de sagesse, démis de leur fonction d'administrateur Eric Picard,

William Racimora et Roseline Lewin. Le procès-verbal de cette assemblée qui vient de vous être envoyé vous rappellera les griefs formulés à l'encontre des exclus. Enrichi de quelques nouvelles recrues, ce groupe tente à nouveau de perturber le bon fonctionnement de notre association en vous incitant à signer et renvoyer un document qui n'a aucune raison d'être; en effet, dans l'ordre du jour de l'assemblée prévue le 25 mars 2004, un des points prévoit la question des restitutions. Ce point se retrouvera certainement dans l'ordre du jour de la prochaine assemblée; d'autre part les trois pages du texte de Picard et consort remettent en cause les conclusions des travaux de la Commission Buysse II. C'est un texte démagogique auquel l'Enfant Caché ne peut souscrire.

Seule une Commission Buysse III peut remettre en cause Buysse II. Si les Picard et consort sont si sûrs de leurs bons droits, nous leur suggérons de prendre contact avec M. le Premier Ministre pour négocier un Buysse III.

Nous comptons à nouveau sur votre sagesse pour classer le courrier Picard et consort sans suite et à faire confiance à L'E.C. qui à travers sa présence au sein du CNCJBR et du CCOJB défend ses membres au mieux.

Nous nous faisons l'écho indigné d'un grand nombre de membres en règle de cotisation 2004 à qui par un artifice de procédure il a été enlevé l'exercice de leurs droits par l'annulation de l'assemblée générale du 25-03-2004.

Veuillez croire.....

E-mail du 09-04-2004 de M. Henri Rabinowicz

Chers Amis,

Laissez-moi tout d'abord vous féliciter pour votre action au sein de notre association et vous dire le profond dégoût de voir des individus inqualifiables ternir notre image. Ne vous laissez pas abattre nous sommes derrière vous.

Copie du courrier adressé le 06-05-2004 par Mme Ruthi Schonker-Feiner à M. Picard et consort.

Mesdames, Messieurs,

J'ai été abasourdie d'avoir reçu du courrier de votre part et je me demande comment vous êtes arrivés à mon adresse. Je suis membre de l'Association belge de l'Enfant Caché asbl, je paie ma cotisation chaque année et je suis d'avis que c'est cette association qui défend mes droits et intérêts. Je suis persuadée qu'ils s'en occupent sérieusement et très bien.

Veuillez me rayer de votre liste de personnes à qui vous envoyez du courrier; Je serais obligée de prendre des mesures judiciaires si vous continuez à m'importuner.

(Textes publiés avec l'accord des auteurs)

BREVES ...BREVES

Henri Kichka, citoyen d'honneur de Forest

Survivre à l'enfer de dix camps de concentration, survivre au travail forcé, aux humiliations, à la torture, à la famine, survivre à la marche de la mort. Survivre...tel est le crédo d'Henri Kichka.

Doté d'un courage incroyable, Henri Kichka raconte et témoigne sans relâche auprès des jeunes générations afin que l'abomi-nation ne se répète plus, jamais plus.

New York

L'architecte israélien Michaël Arad a remporté le concours mettant en compétition 5.000 candidats de 63 pays, visant à créer un mémorial commémorant le souvenir des victimes de l'attentat contre le World Trade Center, le 11 septembre 2001. Le jeune architecte a conçu un projet sobre portant le nom de "Reflecting Absence". Il s'agit d'une large place, comportant une esplanade et des bassins dénivelés, qui s'étendra sur l'emplacement des tours jumelles. Michaël Arad est né en Israël et vit actuellement aux USA. Son père a été ambassadeur d'Israël aux USA. Il a fait ses études d'architecture aux USA et a notamment travaillé pour le département d'ingénierie de la Mairie de New York.

Fondation Wolf

Le jury de la Fondation Wolf a décidé d'attribuer son prix international de physique au professeur Robert Brout ainsi qu'à son collègue émérite François Englert, chercheurs du pool de physique théorique de l'ULB.

Créé par l'ancien ambassadeur de Cuba en Israël Ricardo Wolf, ce prix honore les scientifiques et les artistes remarquables pour avoir "œuvré à l'intérêt de l'humanité et aux relations entre les peuples, sans distinction de nationalité, de race, de couleur, de religion ou de sexe".

Les recherches menées par les deux professeurs constituent *une contribution importante à l'étude de la masse des particules*. La cérémonie officielle de remise du prix s'est déroulée à la Knesset le 9 mai en présence du président de l'Etat d'Israël Moshé Katsav. (Source : Fax de Jérusalem n° 330)

L'épreuve, quand on l'a surmontée, change le goût du monde.
Boris Cyrulnik

COTISATION 2004

Ainsi qu'il est stipulé dans nos statuts, vous devez être en ordre de cotisation pour l'année en cours afin de pouvoir participer aux activités de l'association et faire entendre votre voix à la prochaine assemblée générale.

La date limite de prise en considération de votre paiement est fixée au 5/8/2004, afin de pouvoir établir la liste des membres qui ont le droit de vote.

Vous recevrez en temps utile une convocation avec l'ordre du jour.

Nous étions présents ...

Synagogue Beth Hillel - 18-04-2004

Office de Commémoration de Yom HaShoa.

Cette cérémonie se veut aussi une reconnaissance et un hommage à tous ceux et celles qui ont caché, réconforté et sauvé des Juifs pendant la dernière guerre.



Denis Baumerder lit les noms des disparus
Photo J. Funkleder

Boortmeerbeek - Cérémonie du Souvenir arrêt du 20è convoi 25-04-2004

Cette cérémonie commémore l'attaque du 20è convoi au cours de laquelle plus 200 déportés de Malines ont pu s'échapper dont Simon Gronowski. Ce convoi a été arrêté par 3 résistants armés d'un seul revolver.



Simon Gronowski, enfant rescapé du
20è convoi Photo J. Funkleder

59è Anniversaire de la Libération des Camps nazis et Journée du Prisonnier Politique - 25-04-2004 à Schaerbeek

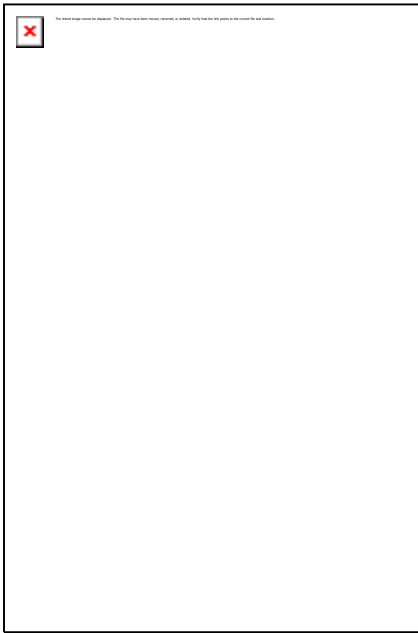
Journée Nationale de la Victoire de la Démocratie sur la barbarie et commémorative du génocide perpétré par l'Allemagne nazie - Mémorial de la Déportation - 09-05-2004



Judith Kronfeld pendant son allocution au
Mémorial d'Anderlecht Photo J. Funkleder

A Lire... A Lire... A Lire...

Ce livre écrit à deux mains raconte des souvenirs dans le droit fil du devoir de mémoire que Paul Halter a entrepris avec la



création de la
Fondation
Auschwitz.

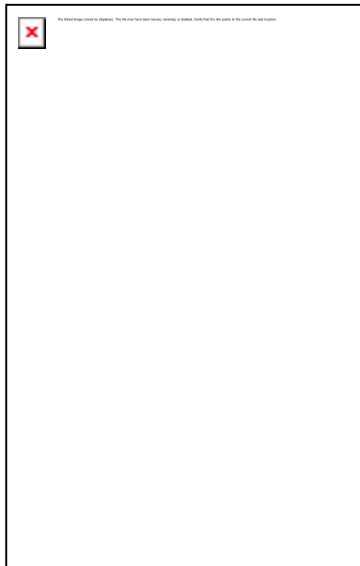
Parler de Paul Halter
c'est évoquer
l'histoire des
hommes dans l'une
des périodes les plus
sombres de l'histoire
européenne.

C'est aussi parler de
l'histoire du siècle et
de ceux qui, au
moment où l'on
pouvait désespérer de
tout, se sont levés et
ont dit non à
l'oppression nazie.

Paul Halter n°
151610, D'un camp à
l'autre, décrit le
parcours
exceptionnel d'un

homme qui, au travers du pire, a su conserver et entretenir le goût de la liberté et sa foi dans l'humanité.

Il est le cousin germain de l'écrivain Marek Halter.



Un court et bouleversant
roman dans la lignée de
Monsieur Ibrahim et d'
Oscar et la Dame rose qui
ont fait d'Eric- Emmanuel

Schmitt l'un des
romanciers français les
plus lus dans le monde.
1942. Joseph a 7 ans.

Enfant caché séparé de sa
famille, il est recueilli par
le père Pons, homme
simple et juste qui ne se
contente pas de sauver des
vies.

Mais que tente-t'il de
préservé, tel Noé, dans ce
monde menacé par un
déluge de violence ?



Le Conseil d'Administration vous souhaite d'excellentes et reposantes vacances, un bel été et espère vous retrouver à la rentrée en pleine forme.



L'SHANA TOVA 5765 - BONNE ANNEE

L'Enfant Caché souhaite à tous ses membres et amis une bonne et heureuse année 5765. Que cette année nous apporte joie, bonheur, santé et la paix en Israël et dans le monde.

Editeur Responsable	Liliane Oberman
L'Enfant Caché asbl - Av. Dupcétiaux, 68 - 1060 Bruxelles	
Rédactrice	Anna Stelkowitz
Mise en page	David Inowlocki
Impression Abcopies	Dorpstraat, 37
1640 St-Genesius-Rode	Tel : 02 380 49 95

AVIS DE RECHERCHE

Avis n° 115 :

Qui a été caché à l'Internat "Rogier de Grimbergh" à Rixensart ?

Francis Grunchard Tél : 0475-651720 recherche d'autres enfants juifs qui y ont été cachés pendant la guerre.

Avis n° 116 :

Qui a été caché à l'Orphelinat de L'ONE à Dongelberg ?

Contactez M. Dennis Hayman, neveu de Bill Miller (décédé)
Tél : 00-1-607-263-5399 E-mail : windbear@citlink.net

Avis n° 117 :

Qui a été caché chez Mme Denise Vandenhoutten et sa grand-mère Clémentine Soyeur - 41, rue d'Artois à St-Gilles pendant la guerre ?

Il s'agit de Lili, Suzy et David Ferdman.

S'adresser à Hélène Potezman Tél. 02/373 56 09

Avis n° 118 :

Madame Armide BERCKMANS recherche Sarah Legros, actuellement Sarah Reich et son frère Albert.

Sarah serait âgée d'environ 70 ans. Sarah et Armide ont fréquenté l'école du village de Melle DION.

Pendant la guerre elle résidait à BEUZET dans le village de Feroez chez Mme QUERTIMONT (décédée).

Contactez Mme Berckmans - rue Rombaut 72 à 1410 Waterloo - Tél. 02/384 50 76